



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
Хорошо +++++ | ЗЕРАУЕ | 0HΞЖΞQ
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > « Transformation digitale des médias : le service public de l'audiovisuel doit se réinventer pour mieux vivre » Mme Latifa Akharbach à la conférence du Réseau Francophone des régulateurs des Médias organisée le 12 novembre 2020

[A \[1\]](#) [+A \[1\]](#)



« Transformation digitale des médias : le service public de l'audiovisuel doit se réinventer pour mieux vivre » Mme Latifa Akharbach à la conférence du Réseau Francophone des régulateurs des Médias organisée le 12 novembre 2020

12 nov 2020

« L'intérêt croissant et renouvelé dont est l'objet le service public des médias est l'une des conséquences de l'explosion de la communication numérique qui a rendu plus audibles et plus visibles les populismes de toutes sortes, les théories complotistes, les infox et de multiples autres pratiques de manipulation induites par la *plateformisation* spectaculaire de l'espace informationnel global» a affirmé Mme Latifa Akharbach, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle lors de son intervention intitulée "Le service public de l'audiovisuel : se réinventer pour mieux vivre" à la visio-conférence organisée jeudi 12 novembre 2020 par la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle de Tunisie (HAICA) en sa qualité de présidente 2020-21 du Réseau Francophone des régulateurs des Médias, sur le thème « Comment définir et soutenir les prestations de qualité de la part des médias de service public, notamment dans le

domaine culturel?».

Intervenant en sa qualité de Présidente de la HACA, Mme Akharbach qui assume aussi la vice-Présidence du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication, a exposé la perspective particulière des régulateurs des médias par rapport à cette question en soulignant que leur rôle est, entre autres, « de faire prévaloir l'intérêt général, de préserver les valeurs de cohésion sociale dans les contenus médiatiques et de protéger le public des médias ». "C'est pourquoi, a-t-elle expliqué « le renforcement du service public est pour le régulateur une nécessité stratégique à l'âge de de l'abondance médiatique et du chaos éditorial organisé par les plateformes ».

Concernant la finalité et les contraintes de l'offre culturelle des médias publics, Mme Akharbach a affirmé que « La culture devrait être un domaine d'excellence du service public : sa vocation, sa mission, ses archives, son ancrage territorial lui permettent d'être un outil de rayonnement des expressions culturelles, du patrimoine et des terroirs », mais a-t-elle regretté, « les budgets et les moyens manquent souvent pour permettre aux radios et télévisions publiques d'assurer leurs missions en matière de production culturelle originale ». Cependant, la réussite reste possible, a-t-elle estimé en donnant un aperçu de la dynamique de production des fictions télévisuelles lancée à partir de 2006 par la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT) et la Soread 2M.

Les travaux de cette conférence tenue à distance et diffusée en live sur Facebook, ont été organisés par la HAICA avec le soutien du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'Office Fédéral de la Communication en Suisse. Les interventions des différents panélistes ont abordé les questions de la définition du mandat de prestation des médias de service public, les approches adoptées pour mesurer et vérifier l'accomplissement de ce mandat ainsi que les diverses initiatives de soutien au développement de la création et de la production Audiovisuelles.

Il est à noter que cette conférence à laquelle ont participé plusieurs instances de régulation d'Afrique et d'Europe, des dirigeants de grands groupes audiovisuels publics et de nombreux experts et chercheurs de renom dans le domaine des médias, et de la régulation, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route 2020-2021 du REFRAM.

Créé à Ouagadougou en juillet 2007, le REFRAM, dont la HACA est membre actif, a pour but de renforcer la solidarité et les partages entre ses membres comme il constitue un espace de débats et d'échanges d'informations sur les questions concernant la régulation des médias et contribue aux efforts de formation et de coopération. La consolidation de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits de l'Homme est au cœur de la vocation du REFRAM, qui est l'un des quinze réseaux institutionnels soutenus par l'Organisation internationale de la Francophonie.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>